

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 25 juin 2026

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-01	25 juin 2026	Nomination d'un secrétaire de séance	19 juin 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-02	25 juin 2026	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026	19 juin 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-03	25 juin 2026	Validation du marché subséquent relatif à la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église saint-martin et l'aménagement de son endos	19 juin 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-04	25 juin 2026	Acquisition de l'ensemble immobilier situé ZA les Jongs-parcelle cadastrée AO n°10	19 juin 2026	15	12	12	0	3	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-05	25 juin 2026	Création commission cantine de l'école Joséphine BAKER	19 juin 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-06	25 juin 2026	Approbation devis revêtement sol cantine	19 juin 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-07	25 juin 2026	Convention de mise à disposition à titre gracieux de mâts de pavoisement appartenant à la société CRN-DISTRI-Carrefour Contact	19 juin 2026	15	13	13	0	2	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-08	25 juin 2026	Autorisation à Monsieur le Maire pour remboursement prêt relais Caisse d'Epargne Budget Assainissement	19 juin 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-09	25 juin 2026	Retrait de la délibération N°2026/25/05-14 du 28 mai 2026	19 juin 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-10	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- US Vanne Siennne et Mer	19 juin 2026	15	15	15	15	15	Approuvée

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 050-215003492-20260625-LDD2506-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260625-LDD2506-DE

Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-11	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- Association des Patrimoines de Montmartin	19 juin 2026	15	15	15	15	15	15	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-12	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- Gymnastique Volontaire	19 juin 2026	15	15	15	15	15	15	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-13	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- APE Collège Les Courtills	19 juin 2026	15	15	15	15	15	15	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-14	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- Bréhal Hand Ball	19 juin 2026	15	15	15	15	15	15	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-15	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- SNSM Hauteville sur Mer	19 juin 2026	15	15	15	15	15	15	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-16	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- Horizon Vertical	19 juin 2026	15	15	15	15	15	15	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-17	25 juin 2026	Attribution des subventions 2026- Amicale bouliste de la Communauté Montmartinaise	19 juin 2026	15	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-18	25 juin 2026	Décision autorisation Chiens sur la plage	19 juin 2026	15	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-19	25 juin 2026	Loi APER « parking espace culturel » demande d'exemption	19 juin 2026	15	13	13	15	0	2	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-20	25 juin 2026	Renouvellement de la convention de financement mutualisé du Service Génie Littoral	19 juin 2026	15	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/25/06-20	25 juin 2026	Positionnement sur le transfert du pouvoir de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne	19 juin 2026	15	14	14	14	0	1	Approuvée

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur le site internet le 30/06/2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Monsieur LATOURNERIE Xavier

Le Secrétaire de Séance,

Madame LETELLIER Véronique



[Signature of Monsieur LATOURNERIE Xavier]

[Signature of Madame LETELLIER Véronique]

2026/25/06-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée s'est réunie sur convocation du vendredi 19 juin 2026, transmis dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, les documents concernant les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivité territoriales, le conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum est atteint en début de séance : La séance est ouverte avec 15 présents dont 0 procurations

Mme Véronique LETELLIER est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de M. Bruno LAINE en tant que secrétaire de séance.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

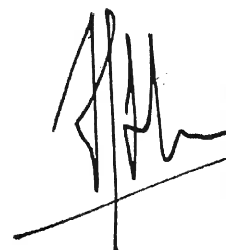
Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 28 mai 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Maïtena GRANGE, conseillère municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Validation du marché subséquent relatif à la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Martin et l'aménagement de son clocher

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre et de services relatif à la valorisation patrimoniale et à l'aménagement de liaisons douces conclu avec le cabinet OBLO Atelier d'Architecture ;

Vu les études réalisées dans le cadre du diagnostic patrimonial et des phases APS, PC et APD du projet de restauration de l'église Saint-Martin ;

Vu la réunion de travail du 4 mai 2026 au cours de laquelle la municipalité a confirmé sa volonté de conduire la restauration complète de l'édifice ainsi que l'aménagement de son enclos sur plusieurs exercices budgétaires ;

Considérant que la phase projet initialement centrée sur la restauration de la tour-clocher a été élargi à l'ensemble de l'église Saint-Martin et à son environnement immédiat ;

Considérant la proposition transmise par le cabinet OBLO en date du 22 mai 2026 portant sur la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour le périmètre global de l'opération, comprenant notamment :

- la reprise et l'achèvement des études PRO-DCE ;
- l'assistance à la passation des marchés de travaux (AMT) ;
- les missions VISA ;
- la direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- l'assistance aux opérations de réception (AOR) ;
- ainsi qu'en option la reprise de la demande d'autorisation administrative de l'enclos nécessaire à l'extension du périmètre de l'opération ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 967 438 € HT et que le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre est établi conformément aux dispositions de l'accord-cadre à hauteur de 11 % du montant des travaux ;

Considérant que la mission complémentaire à engager dans le cadre du périmètre élargi représente un montant de 77 685,27 € HT, auquel peut s'ajouter l'option relative à la reprise de l'autorisation administrative pour un montant de 5 320,91 € HT ;

Considérant la nécessité d'intégrer Monsieur Jean-Jacques ERNAULT, architecte DPLG inscrit à l'Ordre des Architectes sous le numéro 079399, en qualité de sous-traitant du cabinet OBLO pour l'accompagnement des phases PRO, AMT, VISA, DET et AOR ;

Considérant que le montant des prestations sous-traitées à Monsieur Jean-Jacques ERNAULT est fixé à 31 340,15 € HT et que les pièces administratives justifiant de ses capacités professionnelles et de ses assurances ont été produites ;

Considérant le planning prévisionnel présenté par le maître d'œuvre prévoyant la finalisation des études durant l'été 2026, une consultation des entreprises à l'automne 2026 et un démarrage de la préparation des travaux à l'issue de la passation des marchés ;

Le Conseil municipal, Monsieur Xavier LATOURNERIE, Maire, entendue et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de poursuite du projet global de restauration de l'église Saint-Martin et de réaménagement de son enclos conformément aux orientations définies par la municipalité.
- **APPROUVE** le marché subséquent à conclure avec le cabinet OBLO Atelier d'Architecture pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre sur le périmètre élargi du projet, pour un montant de 77 685,27 € HT, conformément à la proposition remise le 22 mai 2026.
- **APPROUVE**, si nécessaire à l'avancement du dossier, la mission optionnelle relative à la reprise de l'autorisation administrative pour un montant de 5 320,91 € HT.
- **ACCEPTE** la sous-traitance au profit de Monsieur Jean-Jacques ERNAULT dans les conditions définies au formulaire DC4 présenté par le titulaire du marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la poursuite du marché subséquent, la DC4 de sous-traitance, ainsi que tous les documents administratifs, financiers et techniques nécessaires à l'exécution de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal des exercices 2026, 2027 et suivants selon le phasage de l'opération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Acquisition de l'ensemble immobilier situé ZA Les Joncs – parcelle cadastrée AO n°10

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Domaine en date du 27 mai 2026 relatif à l'estimation de l'ensemble immobilier situé ZA Les Joncs à Montmartin-sur-Mer, propriété de la SAS Marée de la Baie ;

Considérant que cet ensemble immobilier, édifié sur la parcelle cadastrée section AO n°10 d'une superficie de 12 539 m², comprend notamment un bâtiment principal à usage d'atelier agroalimentaire, un bâtiment à usage d'entrepôt et atelier poids lourds, un bâtiment comportant des pompes à carburant ainsi qu'un ancien magasin ;

Considérant l'intérêt pour la commune de maîtriser ce foncier stratégique situé au sein de la zone d'activités des Joncs afin de favoriser le développement économique local, l'accueil d'activités et la valorisation du patrimoine communal ;

Considérant que l'ensemble immobilier est libre d'occupation ;

Considérant que le service du Domaine a fixé la valeur vénale du bien à 370 000 € ;

Le Conseil municipal, Monsieur Xavier LATOURNERIE, Maire, entendu et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de l'ensemble immobilier situé ZA Les Joncs à Montmartin-sur-Mer, cadastré section AO n°10, appartenant à la SAS Marée de la Baie.
- **AUTORISE** l'acquisition de ce bien au prix de 370 000.00 €, ce montant étant compatible avec l'estimation du service du Domaine.
- **PRECISE** que les frais d'acte, de notaire et tous frais accessoires liés à cette acquisition seront supportés par la commune et inscrits au budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Création commission cantine et temps méridien de l'école Joséphine BAKER

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

En vue de l'organisation et du suivi de la gestion cantine et temps méridien de l'école Joséphine BAKER, il est proposé la création d'une commission. Cette commission sera composée d'élus, de parents d'élèves, de représentants du centre PEP et de personnel en charge de la gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la création d'une commission cantine et temps méridien ;

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Approbation devis revêtement sol cantine

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil un devis reçu de l'entreprise PIERRE PEINTURE pour l'aménagement du sol de la cantine, d'un montant de 12 878.65 € HT soit 15 454.38 € TTC.
Ce devis fait suite à la réflexion engagée avec les élus et les agents du service de restauration scolaire pour limiter les bruits constatés lors du temps de cantine.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- **VALIDE ET ACCEPTE** le devis de l'entreprise PIERRE PEINTURE d'un montant de 12 878.65 € HT soit 15 454.38 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

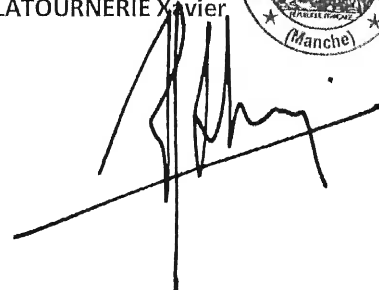
Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Convention de mise à disposition à titre gracieux de mâts de pavoisement appartenant à la Société CRN-DISTRI- Carrefour Contact

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite d'une visite sur place avec la société CRN-DISTRI, exploitant l'enseigne Carrefour Contact, propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n° 503 située 3 rue du Clos à Montmartin-sur-Mer, il a été décidé que la société mette gratuitement à la disposition de la Commune les mâts de pavoisement implantés sur ladite parcelle.

Cette mise à disposition permettra à la Commune d'y installer les drapeaux institutionnels (Union européenne, République française, Région Normandie, Département de la Manche, Commune de Montmartin-sur-Mer) ainsi que tout autre support de communication institutionnelle, contribuant ainsi à la valorisation de l'entrée de ville.

La convention prévoit notamment que :

- la mise à disposition est consentie à titre gratuit ;
- la Commune assure l'entretien, la maintenance et le remplacement des équipements nécessaires au bon fonctionnement des mâts ;
- la Commune assume l'entière responsabilité de leur utilisation ;
- la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;
- chacune des parties pourra y mettre fin moyennant un préavis de trois mois.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de mise à disposition à titre gracieux de mâts de pavoisement proposé par la société CRN-DISTRI ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de disposer de supports permettant l'affichage des emblèmes institutionnels à l'entrée de l'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260625-2026250607-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux des mâts de pavoisement appartenant à la société CRN-DISTRI, exploitant l'enseigne Carrefour Contact ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Autorisation à Monsieur le Maire pour remboursement prêt relais Caisse d'Epargne Budget Assainissement

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors du lancement de la 1^{re} tranche de travaux de rénovation des réseaux d'assainissement communaux, un prêt relais d'un montant de 400 000 € a été mis en place pour le préfinancement du FCTVA et des subventions, pour une durée de 2 ans. Ce remboursement a été inscrit au budget Assainissement 2026, aucuns frais de remboursement anticipé ne sera appliqué.

Après échanges avec la Caisse d'Epargne, il est nécessaire de délibérer pour effectuer ce remboursement anticipé effectif au 10 septembre 2026, Monsieur le Maire demande au conseil leur accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALLIDE ET ACCEPTE** le remboursement anticipé du prêt relais à hauteur de 400 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré :

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Par délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, le conseil municipal a procédé à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

À la suite d'une vérification administrative des dossiers de subventions, il est apparu nécessaire de procéder à un réexamen de cette délibération afin de garantir la parfaite régularité de la procédure et l'exactitude des montants attribués.

Dans un souci de bonne administration et de sécurité juridique des décisions de la commune, il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération n°2026/28/05-14 et de procéder à une nouvelle délibération portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de retirer la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026 relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 ;
- **DIT** qu'une nouvelle délibération portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 sera soumise au vote du conseil municipal lors de la présente séance ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

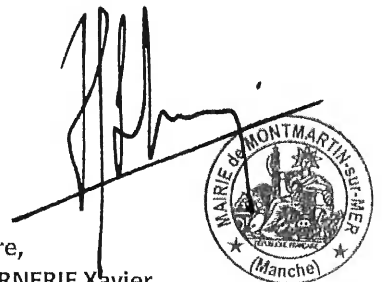
Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.
Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée.
Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
US Vanne Sienne et Mer (ex FC Sienne)	1 000	1 500	1 500

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
US Vanne Sienne et Mer	1 500

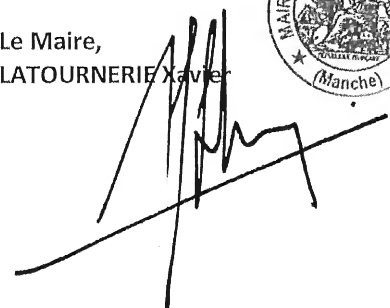
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/06/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026
Par dématérialisation le 30/06/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026. Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
Association des Patrimoines de Montmartin	1 500	3 000	3 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
Association des Patrimoines de Montmartin	3 000

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026. Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
Gymnastique Volontaire	500	400	400

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
Gymnastique Volontaire	400

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

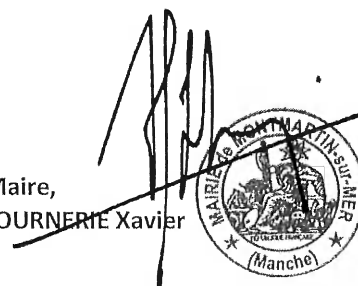
Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026. Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
APE Collège Les Courtils – 17 enfants	850	Pas de montant	850

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
APE Collège Les Courtils – 17 enfants	850

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

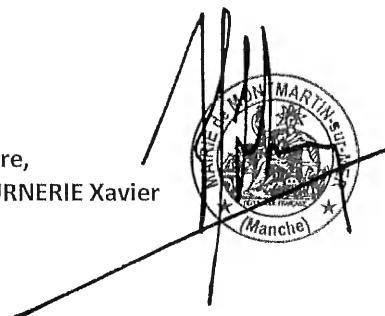
Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026. Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
BREHAL Hand-Ball – 7 enfants	70	Pas de montant	70

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
BREHAL Hand-Ball- 7 enfants	70

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/06/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026
Par dématérialisation le 30/06/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.
Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée.
Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
SNSM Hauteville-sur-Mer	1 000	Pas de montant	1 500

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

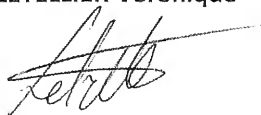
- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
SNSM Hauteville-sur-Mer	1 500

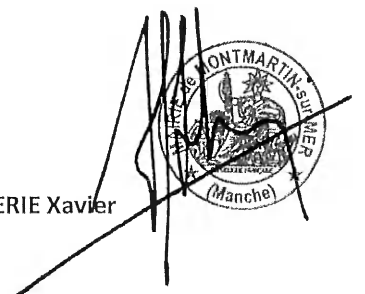
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/06/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026
Par dématérialisation le 30/06/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.
Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée.
Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
HORIZON VERTICAL	3 000	3 000	3 000 (déjà versé en 02/2026)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
HORIZON VERTICAL	3 000 (déjà versé en 02/26)

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire le 30/06/2026
Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026
Par dématérialisation le 30/06/2026
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN.
Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Suite au retrait de la délibération n°2026/28/05-14 du 28 mai 2026, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026. Les conseillers municipaux membres du bureau ou dirigeants d'une association bénéficiaire ne prennent pas part au débat ni au vote concernant l'association concernée. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025	Montant de la demande	Proposition 2026
Amicale bouliste de la Communauté Montmartinaise (ABSCM)	200	500	200

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
Amicale bouliste de la Communauté Montmartinaise (ABSCM)	200

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

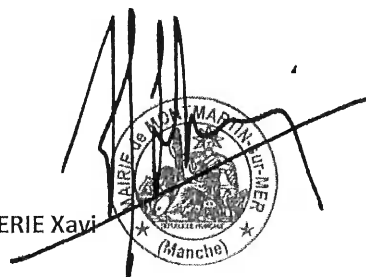
Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavi



2026/25/06-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Décision autorisation : chiens sur la plage

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POULLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La commune a été destinataire d'un courrier d'une administrée signalant la présence de déjections canines sur les accès à la plage ainsi que sur la plage elle-même. Il est également fait état de chiens circulant en liberté et de nuisances ressenties par certains usagers.

La municipalité rappelle que la commune dispose déjà d'un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens sur le territoire communal. Les propriétaires demeurent responsables de leurs animaux et sont tenus de respecter les règles de propreté sur l'ensemble des espaces publics.

À ce jour, aucune réglementation spécifique ne régit la présence des chiens sur la plage communale. Toutefois, afin de garantir la sécurité, l'hygiène et le confort de l'ensemble des usagers, notamment durant la période de forte fréquentation estivale, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité :

- Option 1 : soit de maintenir l'accès de la plage aux chiens sous la responsabilité de leurs propriétaires ;
- Option 2 : soit d'interdire la présence des chiens sur la plage pendant une période déterminée de l'année, par arrêté du Maire.

Le Conseil municipal est invité à débattre de cette question et à arrêter sa position.

Après débat, et délibération le Conseil municipal retient :

Option 1 : Maintien de l'autorisation

- **DÉCIDE** de maintenir l'accès des chiens à la plage communale ;
- **RAPPELLE** aux propriétaires leur obligation de tenir leurs animaux sous contrôle et de ramasser les déjections ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de renforcer l'information du public sur ces obligations.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Loi APER : « parking espace culturel » demande d'exemption

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame Véronique LETELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

1. Contexte réglementaire

L'article 40 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) impose, pour certains parkings extérieurs, l'installation d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables.

Toutefois, ce même article prévoit des cas d'exemption, notamment :

- **Article 40, II, 1°** : lorsque des contraintes techniques, patrimoniales, architecturales, environnementales ou de sécurité rendent impossible la mise en œuvre du projet ;
- **Article 40, II, 2°** : lorsque les conditions économiques du projet sont jugées inacceptables.

2. Présentation du site

Le site concerné est un parking communal ouvert au public, dont la configuration actuelle et la localisation présentent des contraintes spécifiques impactant fortement la faisabilité d'un projet d'ombrières photovoltaïques.

3. Analyse des contraintes techniques (Article 40, II, 1°)

Plusieurs contraintes techniques majeures ont été identifiées :

a) Contraintes liées à la localisation (littoral)

La proximité du littoral implique :

- des conditions environnementales agressives (salinité élevée),
- la nécessité de recourir à des matériaux et traitements spécifiques anticorrosion,
- des exigences structurelles renforcées (fondations plus importantes).

Ces éléments entraînent une complexification significative du projet.

b) Contraintes d'implantation et d'orientation

La configuration actuelle du parking :

- ne permet pas une orientation optimale des ombrières photovoltaïques vers le sud,
- impose des implantations défavorables au rendement énergétique.

Cela induit une **baisse significative de la production d'électricité attendue**.

4. Analyse économique (Article 40, II, 2°)

Les éléments économiques analysés montrent une **non-viabilité du projet**, en raison de :

- la baisse des tarifs de revente de l'électricité, réduisant fortement les recettes attendues ;

- l'augmentation importante des coûts d'investissement, liée :
 - aux contraintes techniques spécifiques (fondations renforcées, traitement contre la corrosion),
 - aux exigences liées à l'environnement littoral ;
- la diminution du rendement énergétique du fait de l'orientation non optimale.

Ces facteurs combinés conduisent à un modèle économique **dégradé et non rentable**.

5. Conclusion

Au regard des éléments exposés :

- les **contraintes techniques avérées** (environnement littoral, impossibilité d'orientation optimale),
- et les **conditions économiques défavorables** (coûts élevés et rendement insuffisant),

le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur ce parking relève des cas d'exemption prévus par :

- l'article 40, II, 1° (contraintes techniques),
- et l'article 40, II, 2° (conditions économiques inacceptables).

En conséquence, la commune sollicite que ce site soit reconnu comme éligible à une exemption au titre de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** à Monsieur le Maire pour demander une exemption aux services de l'ETAT pour une exemption prévue par l'article 40 de la loi APER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

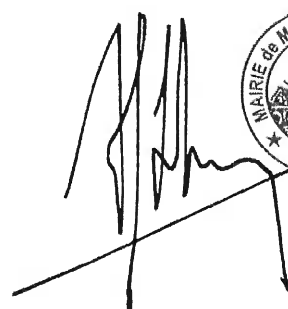
Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Renouvellement de la convention de financement mutualisé du Service Génie Littoral

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame LETELLIER Véronique remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame GIGAN, présidente de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, sollicitant le renouvellement de la convention de financement mutualisé du Service Génie Littoral. Il est demandé le renouvellement du soutien de la commune de Montmartin sur Mer pour la période 2026-2027, incluant une participation financière à hauteur de 6.44 % pour un coût annuel du dispositif estimatif à 107 000 €, réparti à 25 % pour la CMB et 75 % pour les communes littorales (Gouville/Mer, Blainville/Mer, Agon-Coutainville, Regnéville/Mer, Montmartin/Mer, Hauteville/Mer et Tourneville/Mer).

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil son accord pour le renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** à Monsieur le Maire pour valider le renouvellement de la convention de financement mutualisé du Service génie littoral
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

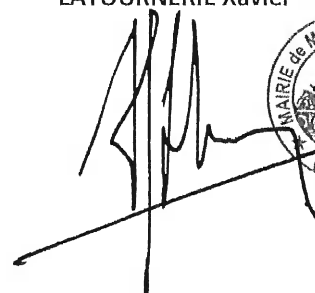
Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/25/06-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 25 juin 2026

Présents : 15
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 19 juin 2026

OBJET : Positionnement sur le transfert du pouvoir de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne

L'an deux mil -vingt-six et le 25 juin à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Stéphane BRANDY, M. Patrice BOURGUET, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, Mme Aurélie FAUTRAT, Mme Maïtena GRANGE, M. Bruno LAINE, Mme Micheline LECACHEUX (pouvoir à Sophie PAYSANT), Mme Véronique LETELLIER, M. Xavier LATOURNERIE, M. Michel PAPIN, Mme Sophie PAYSANT, M. Pierre POFFA, M. Daniel POISSON, Mme Nicole POUILLAIN.

Madame LETELLIER Véronique remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame GIGAN, présidente de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, sollicitant le positionnement sur le transfert du pouvoir de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au conseil son positionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **REFUSE LE TRANSFERT** du pouvoir de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne à la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette décision à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 30/06/2026

Après envoi en sous-préfecture le 30/06/2026

Par dématérialisation le 30/06/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 30/06/2026

Le Secrétaire de Séance,
LETELLIER Véronique



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier

